



# « Le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien »

La sincérité, une norme au cœur de la philanthropie familiale contemporaine

## **Anne Bory**

Dans **Genèses 2023/2 (n° 131)**, pages 32 à 54 Éditions **Belin** 

ISSN 1155-3219

Article disponible en ligne à l'adresse

https://www.cairn.info/revue-geneses-2023-2-page-32.htm



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner... Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



#### Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# «Le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien.»

La sincérité, une norme au cœur de la philanthropie familiale contemporaine

Anne Bory

PP. 32-54

analyse de l'activité philanthropique des classes supérieures depuis une sociologie attentive aux rapports sociaux et aux mécanismes de reproduction des inégalités pourrait se contenter d'écarter la question de la sincérité d'un revers de manche, pour se concentrer sur les conditions matérielles d'existence des pratiques philanthropiques<sup>1</sup>. Les conséquences et les enjeux moraux entourant ces dernières seraient de peu d'intérêt sociologique au regard de la pluralité et de l'ambiguïté des registres dans lesquels ces pratiques s'inscrivent, puisqu'elles relèvent, souvent de façon concomitante, de formes d'altruisme ou de «bienfaisance» (Duprat 1997), d'un mode de financement pour un très large éventail d'organisations non lucratives, du registre de l'action politique (Lambelet 2014), de stratégies de distinction (Monier 2019), de reproduction (Ostrower 1995) ou encore d'évitement fiscal (Herlin-Giret 2019).

Si définir la philanthropie n'est pas chose aisée, tant ses frontières et son existence même comme pratique reconnue, voire encouragée, par les pouvoirs publics (Bory 2013), font l'objet de débats et d'interprétations concurrentes (Lambelet 2017), il est néanmoins possible de s'accorder sur le fait qu'elle recouvre des pratiques de bienfaisance (Ruiz de Elvira et Saeidnia 2020), et que celles et ceux qui sont communément appelé·es « philanthropes » sont positionné·es en haut de l'espace social. Ils et elles détiennent un capital économique qui leur a permis, en 2019, d'allouer depuis la France un montant cumulé de dons directs de l'ordre de 600 millions d'euros à des organisations non lucratives d'intérêt général². On ne

traite ici que des dons versés par des particuliers et des fondations privées distribuant des revenus particuliers.

Les travaux de sciences sociales qui insistent sur les multiples rétributions matérielles et symboliques dont bénéficient les philanthropes (McGoey 2015) oscillent entre désintérêt pour la question du sens moral de ces pratiques pour celles et ceux qui s'y livrent, et disqualification de tout type de valeur morale attribuée à ces pratiques en raison de l'importance de ces rétributions. Fruits d'une distribution très inégale des richesses et y contribuant directement ou indirectement, les pratiques philanthropiques sont alors analysées comme un investissement parmi d'autres (Depecker, Déplaude et Larchet 2018), permettant notamment de contourner l'impôt. La diminution des fonds versés au monde associatif suite à la suppression de l'impôt sur la fortune en 2018, et du dispositif de déduction fiscale des dons qui y était associé, a, en France, conforté ces analyses.

On aurait pu espérer prudemment contourner la question de l'intentionnalité de la philanthropie, et, partant, celle de la sincérité des philanthropes, en se centrant sur une analyse en termes de « travail philanthropique ». Poser la question du comment plutôt que celle du pourquoi et s'attacher à l'organisation et à la division de ce travail aurait permis en théorie de discuter le concept de travail gratuit des classes supérieures, et ainsi analyser la philanthropie en elle-même, « en amont des rétributions ». Mais au terme d'une enquête sur le travail philanthropique au sein de la haute bourgeoisie (Encadré), c'est presque le constat inverse qui s'impose: on ne peut vraiment aborder le travail philanthropique sans se pencher sur les normes qui lui donnent sens, encadrent son évaluation et accompagnent sa reproduction. La sincérité de cet «amour pour l'humanité» (l'étymologie de philanthropie) mise en avant par les enquêté·es apparaît alors comme une norme morale centrale, une catégorie structurant les relations sociales autour du don et les jugements portés à la fois sur les donateurs et donatrices et sur les donataires. Le terme de «sincérité » n'est que peu présent en tant que tel dans les entretiens menés, mais apparaît comme une catégorie analytique pertinente qui permet d'embrasser les expressions et valeurs usitées et répétées par les philanthropes: confiance, discrétion, engagement ou fidélité. Ces termes sont variables mais centraux dans les définitions des « bonnes » pratiques philanthropiques ; c'est-à-dire celles dont la sincérité est la moins contestable.

Cette centralité de fait s'explique d'abord par le soupçon d'intérêt qui pèse en permanence, depuis l'extérieur du monde philanthropique, sur les pratiques de don, et menace leur légitimité autant que leur «rentabilité». Cette contrainte morale «externe» modèle les discours tenus par des philanthropes face à une sociologue: les entretiens offrent en effet une occasion d'expliciter en quoi les pratiques philanthropiques seraient sincères, notamment en confrontant pratiques sincères et pratiques considérées comme, sinon déviantes, du moins moralement plus contestables, tant du côté des donateurs et donatrices que des donataires.

#### Des philanthropes « particuliers »?

Après une thèse sur le mécénat d'entreprise (Borv 2008), cette recherche entamée en 2018 porte sur un angle alors délaissé, celui de la philanthropie individuelle et familiale. Le pari est d'analyser les pratiques philanthropiques des classes supérieures grâce aux outils de la sociologie du travail, et d'interroger l'usage du concept de «travail gratuit» (Simonet 2018). Les possibilités d'observer ces pratiques étant alors limitées, faute d'accès aux espaces privés et du fait de l'épidémie de Covid, l'enquête s'est recentrée sur des entretiens incitant les enquêté·es à détailler les aspects les plus concrets de leur philanthropie (temporalité, outils et procédures, instruments financiers et juridiques, organisations financées, enrôlement de salariés et de professionnels indépendants, espaces fréquentés pour parler de leur pratique).

51 entretiens ont été menés avec 46 «grands donateurs<sup>3</sup> » (20 femmes, 26 hommes), dont guatre couples hétérosexuels. Tous les foyers auxquels appartiennent les enquêté-es étaient soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) – et donc détenteurs d'un patrimoine immobilier de plus d'1,3 millions d'euros en 2020 – et la quasi-totalité était auparavant assujettie à l'impôt sur la fortune (ISF). Tou tes les enquêté es appartiennent à des familles de classe supérieure, et sont pour la plupart issu·es de la grande et très grande bourgeoisie: six d'entre elles et eux sont issu-es de la noblesse. Enfin, douze sont héritier ou héritière de dynasties industrielles détenant encore des actifs, dont ils et elles tirent des revenus conséquents. Ces enquêté·es donnaient au moins 10000 € par an à des organisations non lucratives, la plupart donnant plus de 50 000 € par an, essentiellement dans le domaine de la solidarité. D'après nos estimations, les 46 enquêté·es rencontré·es engagent chaque année une somme cumulée comprise entre 5 et 8 millions d'euros de dons à des associations et fondations tandis qu'une minorité a engagé des fonds pérennes dans une fondation pour environ 10 millions d'euros. La moitié des enquêté-es avaient plus de 65 ans, et une moitié de ces «seniors» avaient encore une activité professionnelle, notamment en siégeant dans des conseils d'administration de grandes entreprises. Toutes et tous avaient occupé ou occupaient des fonctions de direction ou d'encadrement supérieur, à l'exception de deux femmes qui avaient quitté leur emploi de technicienne dans le secteur de la santé

pour élever leurs enfants (et dont les époux occupaient des postes de direction d'entreprise). 36 avaient créé leur propre fondation ou fonds de dotation<sup>4</sup>.

L'enquête a débuté auprès de philanthropes catholiques parisien-nes contacté-es à l'occasion d'un précédent terrain, par interconnaissance, puis s'est déroulée en grande partie, par le jeu des recommandations, au sein de deux fondations abritantes liées, directement ou indirectement, à l'église catholique. Douze des enquêté-es appartiennent au patronat lillois, traditionnellement catholique (Grelon, Chessel et Brémond d'Ars 2018). Ce recrutement aboutit à un corpus d'enquêté-es ayant presque tout-es reçu une éducation catholique; la moitié sont pratiquant-es. Cette dimension confessionnelle intervient ici de façon conséquente dans l'analyse, mais ne doit pas inciter à conclure que l'enquête n'a touché qu'une population spécifique au sein des philanthropes français-es. D'une part, la bourgeoisie française s'est «construite autour d'une identité chrétienne» (Daumard 1970), et son éducation morale donne une large place au catholicisme (Goblot 2010 [1925]; Bozouls 2023: 64). La bourgeoisie catholique a aussi joué un rôle décisif dans l'émergence et la structuration du monde associatif (Barthélémy 2001). L'importance, au sein du champ du pouvoir, du passage par des établissements scolaires privés souvent catholiques, ou d'un «familialisme traditionnel » (Denord, Lagneau-Ymonet et Thine 2011) est un indicateur du poids de la socialisation catholique parmi les élites. La centralité du Collège des Bernardins dans les conceptualisations patronales récentes du rôle social et politique de l'entreprise en est un autre (Offerlé 2021). D'autre part, les injonctions à la sincérité adressées aux philanthropes (et relayées par les philanthropes) aux associations financées caractérisent la philanthropie française, et non la seule philanthropie catholique. En revanche, le mode de recrutement choisi a très probablement sélectionné des enquêté-es plus attaché·es à échanger autour de leur pratique. et suffisamment impliqué·es dans celle-ci pour s'autoriser à évaluer - parfois négativement - les pratiques d'autres philanthropes. Enfin, l'intensité de leur religiosité, courante au sein de la grande bourgeoisie (Pincon et Pincon-Charlot 2016 [2000]). n'implique pas que le souci de sincérité ne relève que

de celle-ci.

# Des philanthropes sincères: oxymore ou pléonasme?

«Quand la charité se fout de l'hôpital», «L'art de la fausse générosité. La fondation Bill et Melinda Gates», «Winners Take All: the Elite Charade of Changing the World», «No Such Thing as a Free Gift»: ces titres d'ouvrages récents, écrits respectivement par un professionnel du secteur de la philanthropie (Edin 2021), deux journalistes (Giridharadas 2018; Astruc 2019) et une sociologue (McGoey 2015), illustrent bien la tonalité souvent critique des regards portés sur la philanthropie et l'accent mis sur la dissimulation, le mensonge ou les faux-semblants. La pluralité et l'ambiguïté des raisons qui motivent les pratiques philanthropiques font de l'association des mots «philanthrope» et «sincère» un oxymore. Le soupçon d'intérêt qui pèse sur la philanthropie, et qui contrarie son inscription dans le registre du désintéressement, relève de la «double vérité du don» (Bourdieu 1997): désintéressement subjectif, intérêt au désintéressement et intéressement objectif prennent tour à tour le dessus, selon le point d'observation adopté.

# Le soupçon permanent de l'intérêt

C'est d'abord l'origine des capitaux qui suscite la condamnation morale et politique de ces dons, au moins depuis les fondations des «barons voleurs» (Debouzy 1991) étasuniens au tournant des XIX°-XX° siècles, à l'instar de la fondation Rockefeller qui inspira en 1916 au président de l'American Federation of Labor, Samuel Gompers, cette célèbre et assassine déclaration: «La seule chose que nous accepterions avec reconnaissance de la part de M. Rockefeller serait un fonds de recherche et d'éducation pour, à l'avenir, aider les gens à ne pas devenir comme lui» (Dobkin Hall 2006: 47, ma traduction). Récemment, les pratiques agressives des « nouveaux philanthropes » de Wall Street dans le monde des affaires ont ainsi été soulignées (Guilhot 2006). Plus largement, les effets sociaux et environnementaux néfastes des activités capitalistes à l'origine des fonds philanthropiques font de ces derniers le symbole des inégalités de richesse et «marquent» moralement cet argent (Zelizer 2005). L'imbrication étroite entre capitalisme et philanthropie ne cesse de s'incarner dans des figures publiques ambiguës, tels Bill Gates, Jeff Bezos ou Marc Zuckerberg. En France, la présidente de l'association de promotion de la philanthropie familiale « Un esprit de famille », Sabine Roux de Bézieux, est l'épouse du président du Mouvement des entreprises de France (Medef). La légitimité médiatique de « Changer par le don », une initiative consistant à afficher l'engagement de philanthropes à consacrer 10 % de leur fortune à des œuvres d'intérêt général, a pâti d'un lancement concomitant au mouvement des Gilets jaunes, la presse ayant pu considérer cette concomitance comme illustrative des inégalités en France, dans un contexte de mesures fiscales favorables aux plus fortunés.

Bénéficiant, en France souvent plus qu'ailleurs (Duvoux 2021), d'une législation fiscale très favorable, les philanthropes peuvent déduire une partie de leurs dons de leurs impôts. Les dons philanthropiques sont ainsi une des façons, pour les contribuables les plus fortuné·es, de maîtriser l'impôt, non pas tant en l'économisant et en échappant à la redistribution, mais en choisissant à quelles causes et quelles organisations l'argent sera destiné. Cette capacité à flécher une partie de son impôt est au cœur des analyses soulignant qu'un pouvoir politique de type censitaire est donné aux philanthropes, pouvoir qui obère les mécanismes démocratiques d'allocation des ressources publiques (Reich 2018), et qui permet de privilégier certaines causes, ou certaines institutions fréquentées surtout par un public aisé (Odendalh 1990). En outre, les mécanismes de déduction fiscale font peser sur les philanthropes le soupçon de faire financer indirectement leur réputation généreuse par la collectivité, voire d'être bien moins prodigues que la valeur nominale de leurs dons le laisserait penser: cela a pu être le cas lors des dons des familles Pinault, Arnaud et Bettencourt pour la rénovation de Notre-Dame de Paris, en 2019.

La dimension mondaine de la philanthropie – elle participe de l'image morale des élites et fait l'objet d'apprentissages formels dans certains établissements scolaires prestigieux (Bertron 2015) – ainsi que la large palette de rétributions symboliques et matérielles qu'elle apporte aux philanthropes donnent le sentiment que ces dernières et derniers en bénéficient au moins autant, sinon plus, que les donataires, justifiant dès lors que leurs pratiques soient assimilées à un investissement (Depecker, Déplaude et Larchet 2018). L'investissement philanthropique consiste de fait en la conversion de capital économique en capital symbolique, culturel (Monier 2019) et politique (Guilhot 2004). Cette dimension «intéressée » de la philanthropie fait largement obstacle à la reconnaissance « externe » – dans la presse, les débats politiques ou les analyses de sciences sociales - de la sincérité de l'altruisme des philanthropes. Les cas de dons versés à des causes ou des organisations contestant radicalement l'ordre social, comme ceux des «héritiers rebelles» (Lefèvre 2018) qui finançaient Occupy Wall Street et réclamaient que l'État les taxe bien plus qu'il ne le faisait, font alors figure d'exceptions remarquables: leur action en forme de «suicide de classe», allant à rebours de leurs intérêts matériels, serait censée attester de leur sincérité.

## L'indispensable désintéressement

Si le soupçon de l'intérêt entrave la reconnaissance de la sincérité de l'engagement des philanthropes, l'affirmation de celle-ci affleure en permanence lors des entretiens menés avec des «grands donateurs». Le devoir moral de donner et d'aider les personnes moins dotées que soi est omniprésent. Il est presque toujours nourri par une socialisation et des convictions religieuses solidement ancrées – catholiques, ici, à une exception près. Il peut également être associé à des convictions politiques affirmées, sur la protection de l'environnement notamment. La quasi-totalité des enquêté·es a manifesté des orientations politiques situées à droite ou au centre droit de l'échiquier politique, conformément à la fois à leur position sociale (Agrikoliansky et Geay 2020), à leur appartenance religieuse (Bréchon

2021) et à leur âge. Le positionnement politique conservateur va ici de pair avec une inquiétude profonde autour de la grande pauvreté – ce qui fait qu'une moitié des enquêté·es défend explicitement des positions humanistes quant à l'accueil des migrant·es. L'inégale distribution des chances à la naissance est pour tou·tes un constat partagé et déploré, associé à la très vive conscience d'être «bien né·es ». Le seul enquêté affirmant d'emblée un positionnement politique à gauche, ayant appartenu durant sa jeunesse au Parti communiste, fils d'une lignée de polytechniciens et lui-même ancien dirigeant d'une entreprise industrielle du CAC 40, justifie la création de son fonds de dotation exclusivement dirigé vers l'accueil des migrant·es par le fait que l'argent «lui brûle les doigts», et qu'il demeure, depuis sa jeunesse, révolté par le sort des pauvres.

L'inscription des pratiques philanthropiques dans le registre du devoir moral altruiste ne fait aucun doute pour les philanthropes elles et eux-mêmes et tient une place centrale dans leur façon de parler non seulement de leurs pratiques, mais aussi de leur rapport au monde et de leur place dans celui-ci. La socialisation catholique de la quasi-intégralité de ces philanthropes rend visible ce que l'on peut, à la suite de Max Weber, nommer des «affinités électives» ou des «parentés intimes» entre respect des Évangiles et philanthropie (Löwy 2004). Notons que pour l'unique enquêté venant d'une famille juive, le rôle de la socialisation familiale est également central:

«Mes parents étaient de généreux donateurs à titre personnel, mais c'est pas l'entreprise. Donc... c'est vrai [...], j'ai été élevé par des parents qui étaient engagés, donc n'étaient pas uniquement des donateurs, mais ils étaient aussi actifs dans [...] des associations et ils mettaient de leur personne. C'est-à-dire, ils allaient tirer les sonnettes, lever de l'argent pour différentes causes. Et donc j'ai eu cet exemple sous les yeux.» (Entretien, Paris, 3 juin 2022)

Après avoir énuméré les engagements bénévoles qu'il a eus depuis sa jeunesse – chez les scouts, dans le patronat chrétien, dans l'entreprise qu'il possédait –, un enquêté retraité ayant très bien revendu l'entreprise de matériel professionnel qu'il avait créée trente ans auparavant retrace ainsi les raisons qui l'ont poussé à verser presque l'intégralité du produit de la vente à sa fondation familiale:

« En fait j'ai toujours eu un ou deux engagements en partant du principe que, là encore, si moi je dépends des autres, alors ma société dépend aussi de l'environnement dans lequel elle est. [...] Qu'est-ce que je peux faire pour que cet environnement soit plus... pour l'aider à se porter mieux? Et puis je trouve que... J'ai la notion de faire le bien, ça m'intéresse bien, enfin c'est... c'est peut-être un peu gonflé de dire ça, mais faire le bien, ça me va.» (Entretien par visioconférence, 8 juin 2022)

Le fait de donner une partie de son capital à des associations en général, a fortiori dans le cadre d'une fondation, est inscrit par la plupart des enquêté·es dans une trajectoire d'engagement qui remonte parfois à l'enfance, ce qui suggère la construction de dispositions à donner. L'entretien devient alors l'occasion d'une

une revisite biographique, au cours de laquelle sont mis en avant les éléments d'un parcours qui semble avoir « naturellement » mené à des pratiques philanthropiques. Une fondatrice ayant consacré à ses activités philanthropiques la moitié de la fortune multimillionnaire issue de la vente de l'entreprise familiale fait ainsi le récit de la création de sa fondation :

«C'est pas qu'un véhicule financier, loin de là. C'est clairement une vocation, au-delà du véhicule de distribution. Donc du coup j'ai toujours été effectivement très engagée socialement, très jeune avec ma mère et ma grand-mère, qui étaient déjà très impliquées dans l'école, plutôt humanitaires, ou qui étaient vraiment tournées vers l'aide aux plus pauvres. [...] J'ai été en Inde dans des villages de lépreux pour m'occuper des enfants après mes études. Donc j'ai toujours eu une forme d'engagement. Voilà après j'ai toujours fait des maraudes. J'ai été visiter les malades et les personnes âgées dans des EHPAD, plutôt avec l'aumônerie. [...] J'ai eu la chance de pouvoir vendre mon entreprise à un moment où je me suis dit: en fait la moitié de mon patrimoine, je le donne aux pauvres, on va dire. [...] Mais en fait ça a été un long cheminement personnel, dans le sens où l'année où j'ai vendu l'entreprise, je suis partie un an faire un espèce de tour du monde humanitaire où je suis partie à chaque fois sur des missions de trois à quatre mois en Afrique, Asie et Amérique du Sud et où j'ai vécu dans des orphelinats, des écoles, des mouroirs, avec les enfants des rues.» (Entretien téléphonique, 2 novembre 2021)

Pour plusieurs enquêté·es ayant une cinquantaine d'années ou plus, la philanthropie est décrite comme une activité dont la nécessité s'est pour ainsi dire révélée, au moment où sa possibilité pratique apparaissait, à l'issue d'une carrière professionnelle ayant permis d'accumuler des revenus et un patrimoine importants. Plusieurs enquêté·es décrivent alors une forme de prise de conscience des contradictions morales posées par leur pratique professionnelle, à l'instar de cette ancienne avocate dont le mari a fait fortune avec une société d'investissement. Elle inscrit la décision conjugale dans une forme de morale civique:

«C'est l'idée de rendre à la société, pour aussi donner du sens à une carrière professionnelle dans laquelle je n'ai jamais trouvé vraiment de sens. Avocat fiscaliste qui conseille des grandes multinationales, enfin vous voyez le sens? Moi, je le voyais pas. [...]. Quel est le sens de mon métier, à part l'excellence de mes résultats, de bien accompagner mes clients, mais le sens par rapport à la société? Non... Donc j'en ai très bien vécu, et donc je suis contente, là, de pouvoir donner du temps à, et donc de l'argent, à des projets qui ont de l'impact et du sens.» (Entretien par visioconférence, 3 novembre 2021)

Cette enquêtée revendique d'ailleurs une forme d'autonomie vis-à-vis de ce qui lui apparaît comme des «bonnes œuvres» catholiques. Certes porteuse d'une éducation religieuse assumée, transmise à ses propres enfants via leur scolarisation dans des établissements privés catholiques, elle se décrit comme non pratiquante, et explique avoir préféré ne pas héberger sa fondation dans une fondation d'obédience catholique:

«Je suis pas du tout guidée par des considérations de catholicisme ou autre. C'est presque plus, je trouve, du civisme. [...] Je voulais m'écarter du côté charité chrétienne... c'est pas du tout... elle résout pas les problèmes. Nous, ce que nous voulons avec ce projet philanthropique, c'est d'aller à la racine, voir l'impact de ce qu'on finance... Donc ça, pour moi, ça n'a strictement rien de... il n'y a pas d'influence chrétienne.» (Entretien par visioconférence, 3 novembre 2021)

L'ambivalence observée des pratiques philanthropiques contemporaines correspond à ce que les analyses classiques du paternalisme industriel ont pu souligner: protection de l'ordre social, réputation élitaire et distinction, intérêts économiques s'entremêlaient déjà au siècle précédent (Debouzy 1988). Ces analyses peuvent en réalité s'appliquer presque mot pour mot aux pratiques philanthropiques des élites économiques, ce qui oblige à envisager concomitamment la «convergence d'une générosité qui peut être sincère et d'un sens fort averti des intérêts patronaux» (Hatzfeld 1971 [cité par Gueslin 1992]). C'est à peu de choses près ce que souligne un industriel à la retraite, héritier d'une double lignée industrielle du Nord, consacrant depuis plus de dix ans l'essentiel de son temps à s'occuper de la fondation familiale, créée avec son épouse, qui finance des associations en France et à l'étranger:

«Il faut aider l'étranger, parce qu'il faut y amener la paix, parce que si on n'a pas la paix en Syrie, on aura la merde ici. Ça, c'est sûr. Alors c'est notre intérêt le plus strict, et c'est en même temps une aide humanitaire. [...] Enfin, c'est pareil partout. Un pauvre, c'est un pauvre. Il n'y a pas de distinction, si vous voulez. Voilà. Un homme descendait de Jérusalem et de Jéricho, donc c'est le Samaritain qui l'a aidé.» (Entretien téléphonique, 20 septembre 2019)

Prendre au sérieux la question de la sincérité de l'engagement philanthropique, et de ce qui pour plusieurs enquêté·es s'apparente à une ambition de réforme sociale, est essentiel à la fois dans une perspective compréhensive des ressorts des pratiques philanthropiques, et dans une perspective critique envisageant leurs effets sous la forme d'un investissement. En effet, l'opération de conversion au cœur de l'investissement philanthropique ne peut s'effectuer que sous certaines conditions, dont la reconnaissance de la valeur morale du donateur ou de la donatrice<sup>5</sup>, étroitement liée au marquage de l'argent, mais également aux jugements portés sur la sincérité de celui ou celle qui donne. Pour le dire autrement, un e philanthrope dénuére de motivations altruistes et à l'engagement trop cosmétique peinerait à opérer la conversion espérée, en éloignant ses pratiques de la sphère du don, désintéressé, pour les assimiler à celle de l'investissement, éminemment intéressé.

# Distinction et exigences de sincérité au cœur de l'enquête

Les pratiques philanthropiques familiales et individuelles tirent donc leur légitimité de leur inscription dans la sphère du désintéressement et de l'engagement altruiste. La reconnaissance « externe », qu'elle soit médiatique ou scientifique, de la sincérité de l'engagement philanthropique repose quant à elle sur certaines exigences, qui font l'objet de débats et de jugements permanents entre les philanthropes eux et elles-mêmes.

#### Des entretiens sincères?

La question de la sincérité aussi bien des enquêté·es que de la sociologue s'est posée tout au long de cette recherche de multiples façons, à la fois lors de la négociation des entretiens, de la conduite de ceux-ci, et des demandes de recommandation. La nécessité que le don soit reconnu sincère pour ne pas être recodé comme un simple investissement, la volonté de discrétion, la connaissance – inégale mais présente chez environ un tiers des enquêté·es – d'études critiques sur la philanthropie et les classes supérieures (les noms de Cagé, Reich, Piketty, Bourdieu, Pinçon-Charlot ont été cités plusieurs fois), tout cela a impliqué de fournir des garanties explicites quant au respect de l'anonymat et de la confidentialité des entretiens. Un enquêté m'a ainsi expliqué qu'il ne pourrait me recommander si je menais «une conquête ou une croisade contre les gens aisés» (entretien par visioconférence, 5 janvier 2021).

À l'instar des recherches sur le Rotary Club (Gousset 2004), cette enquête a confirmé la forte dimension collective des pratiques philanthropiques, corroborant le fait que celles-ci sont à la fois le produit et le support de sociabilités élitaires (Odendahl 1990). Outre qu'il permet des recommandations successives pour obtenir des entretiens, le fort degré d'interconnaissance entre philanthropes sous-entend aussi une bonne connaissance mutuelle des pratiques philanthropiques des enquêté es entre elles et eux, et permet de saisir ce qui, dans le petit monde de la philanthropie, constitue une pratique légitime. La sincérité de l'engagement philanthropique apparaît alors comme une référence partagée et obligée.

Ce fort degré d'interconnaissance témoigne enfin de l'intensité des sociabilités qui se développent autour de la philanthropie, au sein d'espaces comme les fondations abritantes ou la poignée d'organisations de promotion des pratiques philanthropiques. Les unes comme les autres recrutent beaucoup par recommandation et bouche à oreille. Elles peuvent organiser une conférence par un consultant expert en «mesure d'impact» des actions associatives comme la visite d'un local associatif financé par une fondation amie, ou encore un dîner entrecoupé de présentations d'associations. Autant d'occasions destinées à susciter des rencontres et des échanges entre philanthropes, mais également susceptibles de façonner un ensemble de normes partagées concernant les pratiques philanthropiques et la «bonne façon» de s'y livrer.

L'implication de plusieurs enquêté·es dans ces pratiques collectives a facilité l'obtention de rendez-vous: parler de la philanthropie à une sociologue contribue à en légitimer la pratique, voire, dans l'attente d'un point de vue «expert», à en améliorer certains dispositifs et effets. Le cadre scientifique de l'entretien et les

garanties d'anonymat offrent un contexte favorable à une gestion mesurée de la question de la discrétion. Quelques enquêtés, en raison de responsabilités occupées à la tête d'entreprises du CAC 40, avaient en outre une pratique de l'entretien journalistique enregistré, et de la déclaration publique de patrimoine.

Par ailleurs, inviter les philanthropes à évoquer leur pratique sous un angle concret, ouvert aux enjeux d'apprentissage et de transmission de savoir-faire, facilite la réception des questions sur la trajectoire sociale et les origines familiales, notamment celles portant sur les formes de socialisation à la pratique philanthropique au cours de l'enfance, qui étaient particulièrement bien reçues par les enquêté·es dont les parents étaient des catholiques pratiquants, socialisés au don monétaire (Brémond d'Ars 2006).

Camille Herlin-Giret (2018) souligne que dans les enquêtes en sciences sociales, le patrimoine et les revenus sont plutôt abordés, et évalués, à partir des dépenses. C'est aussi le cas dans cette enquête: les revenus des actifs et du patrimoine immobilier des enquêté·es n'y ont pas fait l'objet de questions directes. Rétrospectivement, cet évitement n'a pas tant relevé de choix méthodologiques et théoriques patiemment mûris que d'une forme d'auto-censure liée à la crainte de poser des « questions qui fâchent », crainte confortée par des enquêtes antérieures sur les élites économiques (Pinçon et Pinçon-Charlot 1989) ainsi que par les travaux qui, par comparaison avec les États-Unis, soulignent les réticences françaises à parler d'argent (Lamont 1995). Cependant, ce type de réticence a été finalement peu fréquent. Deux hypothèses peuvent expliquer la facilité à parler non seulement des montants versés, mais aussi de la valeur de certains biens immobiliers ou de certains gains financiers. D'une part, après quelques premiers entretiens moins maîtrisés, ma meilleure connaissance des cadres juridiques et fiscaux de la philanthropie et des avantages comparatifs des différents «véhicules philanthropiques» a permis d'établir des séquences d'entretien relevant du registre de l'expertise et d'échanges de points de vue informés sur des questions assez techniques, pouvant être gratifiantes pour les enquêté·es (Laurens 2007: 116). D'autre part, il s'agissait certes de parler d'argent, mais à travers ses usages vertueux. Compte tenu du rapport complexe de la bourgeoisie catholique à l'argent (Blic et Lazarus 2007), la philanthropie réduit efficacement le problème moral de l'accumulation. Pour la bourgeoisie, catholique ou non (Sherman 2017), aborder la question de la richesse à propos de philanthropie revient à une «conversion de privilèges de classe en vocation morale » (Favier et al. 2023: 21).

Enfin, la forte interconnaissance existant entre philanthropes a donné lieu en entretien à des comparaisons nombreuses avec – et des jugements sur – les pratiques d'autres philanthropes. La définition d'un «bon engagement philanthropique» navigue ainsi entre plusieurs figures repoussoirs – l'ostentation, la pingrerie, la distance et le contrôle – et valorise une rétribution légitime relevant de l'épanouissement personnel, plus ou moins lié à la religiosité.

## «Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit»

Cette citation, attribuée lors des entretiens par une dizaine d'enquêté·es à une figure féminine de la philanthropie appartenant à une grande famille industrielle du Nord, résume à la fois le modèle de discrétion que beaucoup d'enquêté·es ont en tête, et l'injonction morale forte qui fait obstacle, du moins en théorie, à la publicisation des pratiques philanthropiques.

Taire le montant et la nature de ses dons apparaît d'abord comme une façon très efficace de se prémunir contre toute forme de vanité – ce qui est loin d'être anodin pour des catholiques pratiquant es –, et de se protéger en pratique contre les soupçons d'intérêt. Si l'engagement philanthropique est caché, il ne peut donner lieu à aucune forme de rétribution symbolique. Une enquêtée, retraitée, bénévole très active dans le monde associatif et donatrice à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros annuels avec son mari, ancien dirigeant salarié d'entreprises, déclare ainsi en entretien, après s'être rendu compte que le nom de son époux figure sur la liste de «Changer par le don» (liste regroupant des personnes qui s'engagent publiquement à verser 10 % de leur revenu et/ou de leur patrimoine à des associations ou fondations):

«Je vais lui demander [à son mari] de faire rayer son nom. Si vous voulez, il faut pas tirer profit de... Alors je me fais pas d'illusion sur la nature humaine, vous connaissez cette phrase extraordinaire de La Rochefoucauld: "sans la vanité, la vertu n'irait pas bien loin". Il faut vraiment avoir ça écrit au-dessus de son lavabo, enfin, dans sa salle de bains.» (Entretien par visioconférence, 10 décembre 2020)

Une autre enquêtée, retraitée d'un poste de direction dans une grande entreprise, en charge d'une fondation familiale importante liée à une entreprise industrielle détenue encore en partie par sa famille, manifeste un fort rejet de la même initiative, au nom du respect des Évangiles:

«J'ai été ce matin à la messe des Cendres. Mercredi des Cendres. Et il y avait cet évangile formidable. Si tu donnes, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta main droite, ne faites pas comme ceux qui mettent en scène, se mettent en scène quand ils veulent donner. Ceux-là auront leur récompense, ont déjà leur récompense, et moi ça me frappe beaucoup. Et donc l'idée de dire: "Coucou, vous avez vu, je donne, je donne!" Ça m'est insupportable en fait. Et... enfin, non, j'exagère, mais je trouve que c'est déplacé.» (Entretien, Paris, 2 mars 2022)

Le fait de publiciser ou non sa générosité apparaît alors comme un critère à la fois de distinction morale en tant que «bon philanthrope», et de distinction religieuse en tant de «bon catholique». On observe cela également au sein des classes supérieures de l'ouest parisien, où des «luttes de classement» apparaissent à propos des pratiques religieuses, ce qui participe à des jeux de «différenciation interne» (Bozouls 2023: 74). Certain es enquêté es à la richesse relativement récente et ayant des cercles amicaux et familiaux moins fortunés choisissent également la

discrétion, voire mentent au sujet des fonds versés en expliquant distribuer l'argent d'autres philanthropes, pour ne pas exposer leur richesse via leurs dons, anticipant des réactions de convoitise ou de condamnation morale.

La dimension collective du travail philanthropique vient pourtant contrecarrer la norme, morale et pratique, de discrétion. L'engagement au sein d'organisations ou d'initiatives de promotion de la philanthropie relève, pour une moitié des enquêté·es, d'une logique de service discrète, ces organisations fournissant des informations fiscales, légales, et d'actualité sur la philanthropie et permettant d'échanger des conseils mutuels. Mais pour une autre moitié des enquêté es, cette logique de service s'accompagne d'une volonté politique assumée de contribuer au développement de la philanthropie, envisagée comme une voie légitime et souhaitable de financement de la question sociale, dans un rapport ambivalent à l'État (Lambelet 2014). Pour ce faire, l'engagement philanthropique doit être rendu visible. Cette publicisation au-delà du cercle des membres de ces associations ne se fait pas toujours par le nom propre: la majorité des enquêté·es rencontré·es ne faisaient ainsi figurer leur nom propre sur aucun support public. En revanche, faire figurer le nom et la présentation de sa fondation sur une page de promotion de la philanthropie visibilise l'ampleur et la diversité des pratiques philanthropiques, sans pour autant sortir de sa discrétion. Parler de ses pratiques philanthropiques avec d'autres philanthropes ou dans un cercle d'interconnaissance susceptible de compter dans ses rangs de futur es philanthropes est également une façon de concilier discrétion et promotion de la philanthropie. Reste que certaines initiatives collectives impliquent d'être reconnu e nominativement comme philanthrope. Dans le cas de « Changer par le don », lancée en 2019, les témoignages écrits de la petite centaine de participant es, qui appartiennent à différentes générations du monde des affaires, du spectacle, de l'humanitaire ou à la haute bourgeoisie, sont destinés à servir d'exemple et à en appeler d'autres à s'engager.

Il n'est ainsi pas facile de trouver un équilibre entre, d'une part, le rejet de la vanité et de la recherche de rétributions symboliques, et, d'autre part, la volonté de défendre publiquement la philanthropie comme pratique collective. Le second objectif s'accommode en effet mal de pratiques de visibilisation qui pourraient nuire à la réputation et la légitimité de l'ensemble des philanthropes organisé·es. Éthique personnelle du don et défense collective d'une pratique – voire d'un groupe social – imposent donc un cadre souvent ambigu, au sein duquel la sincérité de l'engagement apparaît comme un principe central. L'un des dirigeants d'entreprise à l'origine de «Changer par le don» le résume efficacement:

«Après la suppression de l'ISF, on a vu les revenus tirés de l'ISF disparaître, ou en tout cas baisser fortement. Et on s'est dit: c'est quand même extraordinaire parce que les gens ne sont plus assujettis et du coup ils ne donnent plus alors qu'ils se sont enrichis. Donc on a trouvé ça assez... pas révoltant, le mot est un peu fort, mais en tout cas dérangeant. Et on s'est dit: pourquoi est-ce qu'on n'essaye pas de faire prendre conscience du rôle des associations et qu'on ne franchit pas une étape en montrant que,

malgré cette suppression de l'ISF, il y a des gens qui sont prêts à s'engager, à donner 10 % de leurs revenus ou de leur patrimoine? [...] Donc on a fait ce mouvement en réalité qui consistait à s'engager de manière un peu visible, alors qu'aucun d'entre nous n'avait mis en avant son engagement.» (Entretien, Paris, 29 avril 2022)

### Des dons qui coûtent vraiment

Le regret de constater que les pratiques philanthropiques ne sont le fait que d'une minorité d'individus fortunés, et que des pans entiers des fortunes privées ne sont pas du tout consacrés au financement d'associations, est affiché par tou·tes les enquêté·es. Au-delà de cet enjeu de diffusion de la pratique, les montants en jeu et surtout la proportion de la fortune mobilisée dans la philanthropie sont un sujet régulier de jugements, souvent sévères. Ainsi, un fondateur retraité distribuant environ 500 000 € par an, dont le capital est constitué à la fois de revenus industriels et immobiliers, commente, au sujet d'un dirigeant du CAC 40:

«Voilà, il donne 300 000 € et il réfléchissait à faire une fondation [abritée], mais après il a discuté [avec plusieurs fondations abritantes]: "Ils me prenaient 3 %, 4 %", et donc il n'a rien fait pour le moment. Il émarge à 4 millions [d'euros de revenus salariaux], mais surtout il a plusieurs dizaines de millions de stock-options. Donc c'est vraiment les miettes. Mais c'est une belle histoire à raconter. Tous ces gens-là, ce que je ne comprends pas, c'est justement qu'ils ne fassent pas beaucoup, beaucoup, beaucoup plus.» (Entretien, Paris, 1<sup>er</sup> avril 2022)

Les enquêté·es ont pu s'exprimer avec ironie sur la négociation des frais de gestion demandés par les fondations abritantes. Certain·es – souvent parmi les plus anciennement inscrit·es dans la haute bourgeoisie, ayant la pratique religieuse la plus affirmée, et une condamnation assez ferme de l'ostentation et du luxe – se sont montré·es incrédules devant les réticences à dépenser de la part d'homologues souvent aussi, voire beaucoup plus fortuné·es qu'elles et eux.

Les pratiques fiscales autour de la philanthropie apparaissent assez clivantes et signifiantes, s'agissant de la sincérité des donateurs et donatrices. La suppression de l'ISF et son remplacement par l'IFI ont en effet entraîné une réduction de l'assiette imposée, et, conséquemment, des capitaux dont la taxation peut être réduite grâce à des dons philanthropiques. La réduction d'environ 10 % subie par l'ensemble des dons reçus par le monde associatif a rendu visible certaines stratégies d'évitement de l'impôt, lesquelles infirment la vertu multiplicatrice de la fiscalité en faveur des dons mise en avant par les défenseurs de ces mesures (Bory 2013). Un ancien dirigeant d'entreprise, ancien énarque, très impliqué dans plusieurs organisations catholiques nationales et internationales, oppose ainsi ces deux conceptions des usages philanthropiques de la fiscalité:

«Les changements de fiscalité sur la fortune ont-ils changé vos modes de calcul de vos dons ou les montants donnés, ou pas tellement, finalement?

Non, parce que les objectifs que je me donne, ce sont des objectifs de don, donc ils sont indépendants de la fiscalité. Ceci dit, la fiscalité m'a aidé, si j'ose dire, à donner plus. Je vous donne un exemple tout bête, avec la référence catholique. Je donnais à la quête, mon billet. Et puis j'ai réfléchi que je pouvais donner moins à la quête, prendre la somme en question, la multiplier par trois et la donner au denier du culte. Pour moi, c'était pareil en termes d'effort. Alors par rapport aux évolutions, l'ISF devenue IFI du coup, ça m'a poussé évidemment à donner à des fondations<sup>6</sup>. Donc, ça n'a pas énormément changé. [...] Alors évidemment le passage à l'IFI a entraîné une réduction [...] Mon interprétation c'est que, les gens détestent l'ISF, et détestent l'IFI, mais moins l'impôt sur le revenu. Donc ils étaient absolument ravis de ne pas payer d'IFI, quitte à faire un don. Tous les gens de fondations avec qui j'ai discuté ont constaté une baisse assez violente [des dons après la suppression de l'ISF]. Et je trouve ça totalement choquant.» (Entretien par visioconférence, 29 décembre 2020)

Une dirigeante du secteur des nouvelles technologies numériques, encore en activité, ayant créé sa fondation après la vente de l'une de ses start-up, confirme cet usage multiplicateur de la fiscalité, décrit comme vertueux:

« Vous évoquiez la dimension fiscale de l'activité philanthropique. Est-ce qu'elle vous sert de guide pour décider des montants donnés ?

Alors, elle n'intervient jamais dans les décisions d'investissement. Par contre, ça permet de financer plus de choses parce que, finalement, alimenter ma fondation me coûte beaucoup moins cher que je ne le pensais, donc ça permet d'en faire plus. [...] Après, chaque année, quand j'ai fait ma déclaration, je vois que je peux payer des impôts ou bien allouer cette somme en payant un peu plus et mettre ça dans ma fondation, et je le fais systématiquement. Systématiquement, quand il y a de l'impôt à payer, je le transforme en somme à verser à ma fondation.»

(Entretien téléphonique, 19 avril 2022)

Tout l'équilibre consiste ainsi à déduire pour donner plus, mais à donner plus que les déductions, tout en dénonçant la superficialité de l'engagement de celles et ceux qui s'en contentent, ou, pire, renoncent à leurs dons si les dispositions fiscales disparaissent. Le fait de donner malgré la diminution de l'avantage fiscal constitue aussi un reflet direct de l'aisance financière (Duvoux 2023). La question de la déduction fiscale des dons a été mise sous les feux de l'actualité au moment, précédemment évoqué, de l'incendie de Notre-Dame de Paris, lorsque plusieurs milliardaires français ont annoncé renoncer à se saisir des déductions fiscales rendues possibles par leurs dons. Ce renoncement public était destiné à prouver la sincérité de leur engagement, loin de tout intérêt personnel ou volonté d'éviter l'impôt – sachant que la majeure partie des dons échappaient probablement de fait à tout type de déduction du fait du plafonnement de la plupart des dispositions fiscales.

L'un des fondateurs rencontrés résume sa position vis-à-vis de la fiscalité par ce mot d'esprit: «Il y a un intérêt fiscal, car comme je le dis souvent, chrétien n'est pas crétin». Les philanthropes rencontré·es ont un rapport à l'impôt consistant à «transformer la contrainte en choix » (Spire 2018), et s'inscrivant dans un véritable

«travail de l'argent» (Herlin-Giret 2019). «Le paiement de l'impôt, qui était vécu comme une dépossession, tend alors à se muer en acte de générosité librement consenti», d'autant que «le contournement de la contrainte fiscale par la réalisation de dons et d'investissements [apparaît comme] une pratique pleinement légitime, parce qu'elle est appuyée par l'État et considérée comme une forme valorisée de générosité» (Herlin-Giret 2017: 108). C'est ce dont témoigne un dirigeant d'entreprise ayant monté une fondation abritée avec des amis de jeunesse, pour qui don et investissement sont deux façons de «travailler son impôt»:

«Au début, on [les fondateurs] a alimenté la fondation. C'est des défiscalisations de paiement d'IFI. [...] Il y a d'autres moyens de travailler l'impôt sur le revenu. Donc je le travaille plutôt par de l'investissement. Bon, j'ai une structure holding donc... non, je ne gère pas l'impôt sur le revenu par [les dons].» (Entretien, Paris, 22 juin 2022)

Une étude du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap) a montré que les contribuables les plus fortunées réagissent beaucoup plus fortement à toutes les incitations fiscales, que ce soit pour les dons ou pour tout autre type de déduction (Fack, Landais et Myczkowski 2018), et qu'ils et elles sont à la fois plus sensibles aux incitations et plus à même de s'en saisir, du fait de leur maîtrise des pratiques d'optimisation fiscale, souvent assistée par des professionnel·les (Herlin-Giret 2019). Les philanthropes rencontré·es se saisissaient ainsi toutes et tous des dispositions fiscales disponibles, qu'il s'agisse de déductions sur l'impôt sur le revenu, sur l'IFI ou de donations d'usufruit, tout en insistant sur le fait que cet usage était un levier pour leur philanthropie – qui leur permet de donner plus – et non un moteur – qui entacherait la sincérité du don. Cette familiarité avec les dispositions fiscales apparaît d'autant plus grande qu'une dizaine d'enquêté es mentionnaient des liens personnels à Bercy et au ministère de la Culture, avec certains des concepteurs de la politique fiscale autour des dons, ou leur participation à des groupes de travail ou auditions parlementaires sur cette question.

# Au-delà d'un «simple chèque»

La majorité des philanthropes rencontré·es établissent une distinction entre des dons «purement financiers» et des dons plus «engageants». Leurs dons «purement financiers», souvent effectués depuis le début de leur vie active, en amont de la «formalisation» de leur philanthropie par l'établissement d'un fonds ou d'une fondation, sont dirigés vers de grosses associations et ONG, parfois auprès du denier du culte. Aucun·e enquêté·e n'a déclaré financer d'institution culturelle ou artistique pour elle-même, et à deux occasions ces types de financement ont même été pointés comme «pas très utiles». Les quelques financements adressés à des institutions culturelles l'étaient toujours dans le cadre de programmes de démocratisation de la culture (prêt d'instruments de musique à des enfants défavorisés, projets culturels avec des établissements classés en politique de la ville, etc.).

Plusieurs enquêté·es financent en revanche les établissements scolaires et universitaires privés qu'elles ou eux-mêmes ou leurs enfants ont fréquentés. Dans trois cas, les enquêtés participent également à des programmes de mentorat ou au conseil d'administration de l'établissement. Le versement de fonds est très souvent accompagné d'une participation bénévole à des activités associatives ou paroissiales, et de pratiques de solidarité de proximité avec des voisin·es ou des connaissances. Tou·tes les enquêté·es avaient ainsi, en sus de leurs pratiques de don financier, un ou plusieurs engagements de type bénévole, organisé ou non, et ce, pour moitié d'entre elles et eux, en lien avec des convictions et pratiques religieuses. Les philanthropes insistent sur ces engagements «pas seulement financiers», qui s'accompagnent de l'établissement d'un lien personnel avec les membres de l'organisation donataire, voire, plus rarement, avec ses bénéficiaires.

Au cœur de la relation philanthropique entre celui ou celle qui donne et le donataire (Schervish et Ostrander 1990) se loge une double exigence de sincérité: l'une, à l'égard de l'organisation donataire, s'assimile à une demande de transparence, à la fois financière et organisationnelle; l'autre, à l'égard du donateur ou de la donatrice, revient à attendre de sa part un engagement sincère, qui allie intérêt véritable pour l'organisation donataire et confiance dans sa capacité à mener à bien sa mission.

Quels que soient les secteurs d'intervention des actions soutenues (de l'aide aux sans-domicile au soutien scolaire, en passant par la protection de l'environnement, etc.), les attentes des «grands donateurs» envers les associations donataires sont essentiellement de deux ordres: que les fonds reçus servent bien à la mission de l'organisation; que celle-ci soit le produit d'un travail sérieux et d'un engagement altruiste profond. Au sujet d'un responsable associatif venu présenter son association à un groupe de philanthropes, une fondatrice dont la famille a fait fortune dans l'industrie du placement financier résume: «enfin quand on le rencontre, on est convaincus de sa sincérité, de son engagement, de son honnêteté intellectuelle, etc., donc non, on n'a vraiment pas fait le tour des popotes. Pour le coup ça a été assez immédiat». Face aux grosses associations employant plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de salarié·es, des outils comme les organismes de certification des comptes, en partie nés du scandale de 1994 autour de l'enrichissement personnel du dirigeant de l'Association pour la recherche sur le cancer (Lefèvre 2007), atténuent chez les donateurs et donatrices la crainte des détournements. Du reste, les philanthropes rencontré·es s'engagent également, et souvent surtout, auprès d'associations de taille moyenne, comptant seulement quelques salarié·es. La confiance en ces associations repose alors soit sur le premier filtrage effectué par les fondations abritantes, soit sur les recommandations interpersonnelles. Elle est ensuite confortée par l'établissement de relations régulières, au moyen de rencontres, coups de fil, documents de bilan.

Ces associations petites ou moyennes sur le point de «changer d'échelle» présentent un triple attrait. Elles répondent d'abord à une logique d'investisseur, de «business angel» – ce qui permet un réinvestissement de dispositions entrepreneuriales acquises par près de la moitié des enquêté·es, qui se lit alors dans le vocabulaire employé pour parler de ces associations. La taille modeste de l'organisation à laquelle on donne signifie ensuite que, même limité à quelques dizaines de milliers d'euros, le don aura une utilité centrale. Enfin, cette taille «humaine» offre la possibilité d'un lien direct avec «le terrain», le nombre réduit d'intermédiaires entre philanthropes et bénéficiaires permettant des rencontres avec le donataire, et l'établissement de relations sociales consistantes. L'accent porté sur l'efficacité des structures soutenues et l'importance d'un lien «de terrain», traits caractéristiques d'une valorisation de l'expertise associative, sont ainsi conciliés avec les hommages rendus au dévouement des acteurs associatifs soutenus (Collovald et al. 2002), surtout chez les philanthropes tourné·es vers la solidarité internationale. Cette donatrice à la tête d'une fondation familiale créée avec son mari, qui a fait fortune dans les nouvelles technologies, et qui effectue au moins deux voyages par an en Afrique auprès d'associations locales soutenues par sa fondation, l'exprime clairement:

«Je limite le nombre de projets parce que je tiens beaucoup à avoir un contact régulier avec les responsables de projets. Envoyer un chèque, ça ne m'intéresse pas, en fait, en gros. Mais pas du tout. Par contre, rencontrer, aller sur le terrain, voir ce qui se passe, comprendre leurs problématiques, être là quand... quand il y a eu le Covid, la première chose que j'ai faite c'est que je les ai tous appelés pour savoir de quoi ils avaient besoin. Ils n'avaient d'ailleurs pas forcément besoin d'argent, mais simplement de contact humain et de savoir qu'on était là derrière eux.» (Entretien, Paris, 2 décembre 2021)

Les relations des philanthropes avec les associations oscillent entre altruisme «amateur» et professionnalisme, entre tentation d'optimiser le suivi des associations et volonté de ne pas se comporter en philanthropie comme dans sa vie de cadre dirigeant ou de patron d'entreprise. C'est ce que souligne ce fondateur, ayant effectué sa carrière dans le conseil et créé sa fondation familiale une fois à la retraite, alors qu'il était déjà engagé bénévolement dans le conseil d'administration d'une association de développement international:

« Moi je pars du principe que je suis là pour aider les gens, et pas pour les emmerder. Donc une fois que j'ai choisi, je finance et ils font ce qu'ils veulent. Et s'ils veulent demander mon avis ou s'ils veulent un soutien, je leur donne. [...] Si toutes les personnes qui donnent trois francs six sous devaient venir chercher les porteurs de projets toutes les deux minutes, on s'en sortirait pas. Donc, une fois qu'on a décidé de leur faire confiance, ils prennent l'argent et puis ils en font ce qu'ils veulent.» (Entretien par visioconférence, 5 janvier 2021)

Un autre grand donateur, impliqué dans le patronat chrétien durant sa vie active et siégeant dans plusieurs conseils d'administration associatifs, tient lui aussi à proportionner le fait de «demander des comptes» à l'importance des dons versés, et à vouloir se distinguer de financeurs trop envahissants:

«Il y a une proportion à avoir en fonction de ce qu'on donne. [...] On ne fait pas des dons en jetant de l'argent par la fenêtre, et donc il est important de voir ce que ça fait. Et en même temps on ne peut pas appliquer non plus tels quels des critères qui sont utilisables dans le monde de l'entreprise, que je connais bien par ailleurs [...]. Parce que la logique du don, c'est précisément une logique dans laquelle on n'attend alors sûrement pas pour soi-même un résultat direct. Et deuxièmement, l'activité ellemême n'est pas mesurable autant que dans le cas d'une entreprise. [...] Donc c'est forcément un calcul adapté, ou une évaluation, et qui peut être forcément en partie subjective. Donc je pense qu'il faut plutôt accepter cette idée, non pas uniquement parce qu'on manque de données, mais parce qu'aussi, intrinsèquement, on ne peut pas avoir la même mesure... C'est pas l'esprit du don.» (Entretien par visioconférence, 29 décembre 2020)

Finalement, l'engagement philanthropique «authentique» consisterait à proposer un «accompagnement extra-financier», opposé au fait de «juste donner des sous», mais offert sur demande, et s'inscrivant dans la durée, comme l'explique cette donatrice à la tête d'une fondation familiale, qui a exercé dans le secteur financier:

«Cet accompagnement extra financier, en fait, moi je le fais un peu comme Monsieur Jourdain, c'est-à-dire que quand une association me sollicite, bon je réponds évidemment spontanément avec les moyens dont je dispose, qui est surtout l'expérience. Mais c'est quand même tout de même assez intéressant d'aller au-delà du financier, nettement moins frustrant pour le coup, donc là peut-être que, effectivement, dans le don sans contrepartie, de temps en temps il y a une petite frustration. Et puis toujours dans cette idée d'aller au-delà, j'ai pas envie de dire... du simple chèque parce que le chèque c'est... à la fois simple, mais peut-être pas si simple. Ou si c'était si simple, il y aurait peut-être plus de donateurs. Mais en tout cas, c'est assez intéressant, quand on connaît bien les associations. Donc moi, ça se concrétise, bon c'est assez léger, mais ça se concrétise, j'ai accepté de faire partie de comités de soutien ou de pilotage.» (Entretien, Paris, 16 février 2022)

L'établissement de liens personnalisés avec les «bonnes œuvres» évoquées par Max Weber (1996 [1915]) contribue à faire des pratiques philanthropiques des biens de salut, que les associations soutenues soient ouvertement religieuses ou au contraire structurellement distinctes des œuvres confessionnelles. Nul besoin d'être une organisation religieuse pour voir s'actualiser en son sein des dispositions religieuses à l'altruisme (Siméant 2009). Il est en revanche nécessaire que l'engagement auprès de ces organisations soit suffisamment incarné, et non uniquement financier.

\* \*

Si le spectre de l'intérêt, d'un côté, et celui d'une distance trop grande, de l'autre, menacent la reconnaissance de la sincérité des pratiques philanthropiques,

une rétribution particulière du don apparaît néanmoins comme compatible avec la sincérité de l'engagement philanthropique. Celle-ci s'inscrit dans une conformité ressentie entre préconisations religieuses ou convictions politiques et rapport pratique au monde actualisé dans la philanthropie. Cette rétribution correspond à la satisfaction morale ressentie par le ou la philanthrope, que certain es parmi les catholiques les plus engagé·es désignent comme la «joie du don», et que des observateurs et observatrices plus caustiques peuvent classer dans la catégorie de la «bonne conscience». L'«utilité au monde» évoquée par Robert Castel (1998), un « sens » trouvé, qui manquait à la vie professionnelle, les formulations d'un épanouissement moral, voire spirituel, sont nombreuses, et présentes dans la totalité des entretiens menés. «Une grande joie », «une paix intérieure », «du bonheur » sont des expressions qui parsèment les récits des philanthropes, comme du reste les supports de communication des institutions de promotion de la philanthropie, en France et ailleurs<sup>7</sup>. Le bonheur ressenti dans l'acte philanthropique est en outre décrit comme «objectif», voire scientifique. Une donatrice bénévole très active insiste à la fois sur les preuves scientifiques et expérientielles de cette «joie du don»:

«Bien sûr, c'est très gratifiant. D'ailleurs les sociologues américains ont étudié ça: ce qui est le plus gratifiant au monde, c'est la générosité. Mais on le sait tous. La passion est pas mal classée, mais la solidarité, je crois, est au-dessus. C'est vrai, d'ailleurs, on l'expérimente tous. Les petits gosses le savent très bien. Faire plaisir, faire un cadeau, faire quelque chose de gratuit, être gentil avec son petit frère, ça rend très heureux. Tant mieux.» (Entretien par visioconférence, 10 décembre 2020)

Les travaux de Sylvie Chokron, neuropsychologue, sur les manifestations cérébrales de l'activité cognitive, sont aussi évoqués par une quinzaine des philanthropes rencontré·es. Intervenue, alors que se déroulait l'enquête, dans plusieurs organisations de promotion de la philanthropie, pour expliquer ce que l'altruisme fait au cerveau, et comment «donner fait du bien», cette scientifique apporte aux philanthropes des arguments rationnels quant aux rétributions pour ainsi dire biologiquement inévitables d'un engagement sincère. C'est notamment le cas chez cette fondatrice, issue de la grande bourgeoisie parisienne, active dans plusieurs organisations de promotion de la philanthropie:

« Mes parents, c'est très anecdotique, mais ils louaient une maison dans le Sud l'été. Et dans cette maison il y avait des petites maximes sur des petits panneaux de bois là. Et il y avait une maxime qui disait: "il y a plus de joie à donner qu'à recevoir." Et là, Sylvie Chokron l'a souligné. Elle a dit: "il y a plus de joie à donner qu'à recevoir". Donc... c'est un mécanisme, on va dire assez universel, finalement. [...] En tout cas tous les fondateurs que je côtoie ils sont tous heureux, vraiment. Et vraiment c'est vraiment quelque chose... la joie du don.» (Entretien, 16 février 2022)

Inscrire le «plaisir de donner» à la fois dans le giron de la joie enfantine et dans celui de phénomènes cognitifs scientifiquement établis marque l'ambiguïté

des exigences de sincérité dans le monde de la philanthropie: jugée à la fois hors du cercle des philanthropes et en son sein, relevant de convictions personnelles profondément ancrées et d'une nécessité stratégique rationnelle, elle est une norme à la fois imposée et revendiquée.

## Ouvrages cités

AGRIKOLIANSKY, Éric et Kevin GEAY. 2020. «La bourgeoisie économique: une "classe mobilisée", mais comment? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 232-233: 14-29.

Astruc, Lionel. 2019. L'art de la fausse générosité. La fondation Bill et Melinda Gates. Arles, Actes Sud.

Barthélémy, Martine. 2001. Associations: un nouvel âge de la participation?. Paris, Presses de Sciences Po.

Bertron, Caroline. 2015. «Savoir donner: les enjeux d'une définition scolaire de la philanthropie dans les pensionnats internationaux de Suisse romande», *Cahiers de recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 14: 95-118.

BLIC, Damien de et Jeanne Lazarus. 2007. «I. La condamnation morale de l'argent», in Damien de Blic (dir.), Sociologie de l'argent. Paris, La Découverte: 7-19.

Bory, Anne. 2008. «De la générosité en entreprise: mécénat et bénévolat des salariés dans les grandes entreprises en France et aux États-Unis », thèse de doctorat en sociologie, université Paris 1.

— 2013. «Le bénévolat d'entreprise en France: une rencontre du privé et du public sous influences états-uniennes », *Travail et emploi*, n° 133: 53-62.

**BOURDIEU**, Pierre. 1997. « Post-scriptum I: La double vérité du don », in *Méditations pascaliennes*. Paris, Seuil: 229-240.

**Bozouls**, Lorraine. 2023. «Ce que la religion fait à la classe: contradictions morales et reproduction sociale chez les classes supérieures catholiques », *in* Anthony

Favier, Yannick Fer, Juliette Galonnier et Ana Perrin-Heredia (dir). *Religions et classes sociales*. Paris, ENS Éditions: 64-84.

Bréchon, Pierre. 2021. « La religion explique-t-elle les attitudes politiques? Ce que les enquêtes ISSP dans huit pays de l'Union européenne permettent de conclure », Revue internationale de politique comparée, vol. 28, n° 1-2: 177-206.

Brémond d'Ars, Nicolas de. 2006. « Les catholiques et l'argent. Une approche de la paroisse par ses finances », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 133: 67-92.

Castel, Robert. 1998. «Travail et utilité au monde », in Alain Supiot (dir.), Le travail en perspectives. Paris, LGDJ: 15-22.

Collovald, Annie, Marie-Hélène Lechien, Sabine Rozier et Laurent Willemez (dir.). 2002. L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers-Monde. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

**DAUMARD**, Adeline. 1970. *Les bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Flammarion.

**Debouzy**, Marianne. 1988. «Permanence du paternalisme », *Le mouvement social*, n° 144: 3-16.

— 1991. Le capitalisme «sauvage» aux États-Unis, 1860-1900. Paris, Seuil.

**DENORD**, François, Paul LAGNEAU-YMONET et Sylvain THINE. 2011. «Le champ du pouvoir en France», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 190: 24-57.

**DEPECKER**, Thomas, Marc-Olivier Déplaude et Nicolas Larchet. 2018. «La philanthropie

comme investissement. Contribution à l'étude des stratégies de reproduction et de légitimation des élites économiques », *Politix*, n° 121: 9-27.

DOBKIN HALL, Peter. 2006. «A Historical Overview of Philanthropy, Voluntary Associations, and Nonprofit Organizations in the United States, 1600-2000», in Walter W. Powell et Richard Steinberg (dir.), *The Nonprofit Sector: A Research Handbook*, 2° édition. New Haven, Yale University Press: 32-62.

Duprat, Catherine. 1997. Usage et pratiques de la philanthropie: pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIX\* siècle, t. 1. Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale.

Duvoux, Nicolas. 2021. «Philanthropy, Tax and Class in France», in Henry Peter et Giedre Lideikyte Huber (dir.), *The Routledge Handbook on Taxation and Philanthropy*. Abingdon et New York, Routledge: 85-94.

— 2023. L'avenir confisqué. Subjectivité, classes sociales et patrimoine. Paris, PUF.

Edin, Vincent. 2021. Quand la charité se fout de l'hôpital. Enquête sur les perversions de la philanthropie. Paris, Rue de l'Échiquier.

FACK, Gabrielle, Camille LANDAIS et Alix Myczkowski. 2018. Biens publics, charité privée. Comment l'État peut-il réguler le charity business?. Paris, Éd. Rue d'Ulm.

FAVIER, Anthony, Yannick Fer, Juliette GALONNIER et Ana PERRIN-HEREDIA (dir). 2023. *Religions et classes sociales*. Paris, ENS Éditions.

GIRIDHARADAS, Anand. 2018. Winners Take All: The Elite Charade of Changing the World. New York, Knopf Doubleday.

Goblot, Edmond. 2010 [1925]. La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne. Paris, PUF.

Gousset, Sandrine. 2004. « Sociabilités bourgeoises et investissements "philanthropiques": une approche par les clubs Rotary», thèse de doctorat en science politique, Université de La Rochelle.

Grelon, André, Marie-Emmanuelle Chessel et Nicolas de Brémond d'Ars. 2018. L'entreprise et l'Évangile. Une histoire des patrons chrétiens. Paris, Presses de Sciences Po.

GUESLIN, André. 1992. «Le paternalisme revisité en Europe occidentale», *Genèse. Sciences sociales et histoire*, n° 7: 210-211.

Guilhot, Nicolas. 2004. «Une vocation philanthropique. George Soros, les sciences sociales et la régulation du marché mondial», *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 151-152: 36-48.

— 2006. Financiers, philanthropes. Sociologie de Wall Street. Paris, Raisons d'agir.

HATZFELD, Henri. 1971. Du paupérisme à la Sécurité sociale: 1850-1940. Paris, Armand Colin.

HERLIN-GIRET, Camille. 2017. «Les contournements discrets de l'impôt. Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, n° 108: 15-39.

- 2018. «En quête de richesse. Comment faire parler d'argent?», *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 111: 137-155.
- 2019. Rester riche. Enquête sur les gestionnaires de fortune et leurs clients. Lormont, Le bord de l'eau.

Lambelet, Alexandre. 2014. *La philanthropie*. Paris, Presses de Sciences Po.

— 2017. «La philanthropie: usages du terme et enjeux de luttes», *ethnographiques.* org (en ligne), n° 34. URL: https://www.ethnographiques.org/2017/Lambelet.

LAMONT, Michèle. 1995. La morale et l'argent. La culture des cadres en France et aux États-Unis, trad. de l'anglais par Cyril Lemieux. Paris, Metailié.

LAURENS, Sylvain. 2007. «"Pourquoi' et 'comment' poser les questions qui fâchent?" Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants"», Genèses. Sciences sociales et histoire, n° 69: 112-127.

Lefèvre, Sylvain. 2007. « Le sale boulot et les bonnes causes. Institutionnalisation et légitimation du marketing direct au sein des ONG », *Politix*, n° 79: 148-172.

— 2018. «Les héritiers rebelles: la philanthropie comme "suicide de classe"», *Politix*, n° 121: 55-78.

Löwy, Michael. 2004. «Le concept d'affinité élective chez Max Weber», *Archives des sciences sociales des religions*, n° 127: 93-103.

McGoey, Lindsay. 2015. No Such Thing as a Free Gift: The Gates Foundation and the Price of Philanthropy. Londres et New York, Verso.

Monier, Anne. 2019. Nos chers «amis américains». Une enquête sur la philanthropie transnationale. Paris, PUF.

ODENDAHL, Teresa. 1990. Charity Begins at Home: Generosity and Self-interest among the Philanthropic Elite. New York, Basic Books.

Offerlé, Michel. 2021. Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie politique des patronats. Paris, Gallimard.

Ostrower, Francia. 1995. Why the Wealthy Give. The Culture of Elite Philanthropy. Princeton, Princeton University Press.

PINÇON, Michel et Monique PINÇON-CHARLOT. 1989. *Dans les beaux quartiers*. Paris, Seuil.

— 2016 [2000]. *Sociologie de la bourgeoisie*, 4° édition. Paris, La Découverte.

REICH, Robert. 2018. Just Giving: Why Philanthropy Is Failing Democracy and How It Can Do Better. Princeton, Princeton University Press. RUIZ DE ELVIRA, Laura et Sahar Aurore SAEIDNIA (dir). 2020. Les mondes de la bienfaisance. Les pratiques du bien au prisme des sciences sociales. Paris, CNRS Éditions.

Schervish, Paul et Susan Ostrander. 1990. «Giving and Getting: Philanthropy as a Social Relation», in Jon Van Til (dir.), Critical Issues in American Philanthropy: Strengthening Theory and Practice. San Francisco, Jossey-Bass: 67-98.

SHERMAN, Rachel. 2017. *Uneasy Street: The Anxieties of Affluence*. Princeton, Princeton University Press.

SIMÉANT, Johanna. 2009. « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le mouvement social*, n° 227: 101-122.

**SIMONET**, Maud. 2018. *Travail gratuit: la nouvelle exploitation?*. Paris, Textuel.

Spire, Alexis. 2018. Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français. Paris, Seuil.

Weber, Max. 1996 [1915]. «Les voies du salut-délivrance et leur influence sur la conduite de vie », in *Sociologie des religions*, trad. de l'allemand par Jean-Pierre Grossein. Paris, Gallimard: 177-241.

Zelizer, Viviana. 2005. La signification sociale de l'argent. Paris, Seuil.

### **NOTES**

1. Je tiens à très vivement remercier Thibaut Menoux et Sylvain Ville pour m'avoir invitée à travailler la question de la sincérité à partir de cette enquête sur la philanthropie, et pour avoir largement contribué à améliorer les différentes versions de ce texte – améliorations qui doivent également beaucoup aux évaluations menées par les membres du comité de rédaction de *Genèses*, que je remercie sincèrement. Une première version de ce texte a de plus bénéficié des précieux retours des membres du séminaire «Pratiques de travail et d'organisation» (composante Cultures et sociétés urbaines du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, CSU-CRESSPA).

2. L'estimation représente plus de 20 % du total des dons déclarés pour déduction de l'impôt sur les revenus et de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), faite sur la base des dons déduits de ces deux impôts par les ménages détenant plus de 100 000 euros de revenus annuels, appartenant au centile le plus élevé. Elle donne un ordre de grandeur minimal des dons versés par les fractions les plus favorisées de la population française à des organisations d'intérêt général (associations, fondations ou fonds de dotation). À ce chiffre s'ajoutent au moins les deux tiers des plus de 11 milliards d'euros engagés en 2018 par des fondations et des fonds de dotations (*Rapport Fondation de France 2020*, Baromètre interactif).

- 3. Les associations collectrices de fonds désignent ainsi les donateurs et donatrices versant au moins plusieurs milliers d'euros par an, et leur réservent à ce titre un traitement spécifique, voire un service dédié.
- 4. Les fondations concernées étaient dans leur grande majorité abritées par des fondations reconnues d'utilité publique. Ce statut permet de déléguer l'ensemble des formalités administratives et fiscales au personnel de la fondation abritante. Quatre enquêté·es étaient à l'origine d'une fondation reconnue publique (FRUP), dont trois étaient abritantes. Quelques enquêté·es avaient créé un fonds de dotation, forme plus souple que les FRUP.
- 5. Anne Bory et Sylvain Lefèvre, «Qu'est-ce qui fait la valeur d'un don», communication au colloque «Le désintéressement. Conflits d'intérêts autour d'une notion sociologiquement ambiguë», ENS Jourdan, 16-17 septembre 2021.
- 6. Les organisations éligibles à la déduction IFI sont moins nombreuses que relativement à l'ISF, et les fondations sont les principales bénéficiaires.
- 7. Les effets psychologiques «positifs» du don ont fait l'objet d'une abondante littérature en psychologie, fortement liée au courant de l'économie du bonheur (Duvoux 2023).